

Un enseignement nouveau, l'histoire des arts

lundi 11 octobre 2010, par [la rédaction](#)



A partir de cette année 2010-2011 l'Histoire des arts fait son entrée au Brevet des collèges. Il s'agit d'un oral avec coefficient 2 : un exposé suivi d'un entretien. L'élève s'appuie sur son cahier personnel d'histoire des arts qui prend la forme d'une présentation multimédia (solution recommandée).

L'enseignement de l'histoire des arts est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée (voies générale, technologique et professionnelle). C'est un enseignement fondé sur une approche pluridisciplinaire des œuvres d'art qui permet aux élèves de maîtriser les repères historiques et culturels indispensables pour comprendre les œuvres et développer leur culture générale.

Cet enseignement sollicite principalement la **compétence 5 item 4 du Socle commun**.



Voir le site académique [Socle commun de connaissances et de compétences](#)

L'enseignement d'histoire des arts s'appuie sur trois piliers : les périodes, les thématiques et les domaines artistiques.

4 périodes



6 thématiques



6 domaines artistiques

